

Avant-propos

Ce rapport étudie les besoins croissants d'information sur les produits de la mer en général, en se concentrant sur les caractéristiques de durabilité spécifiques à la pêche et à l'aquaculture. Les inquiétudes relatives à la durabilité des pêches et à l'efficacité de leur gestion ont conduit les ONG, les détaillants et les consommateurs à exiger l'assurance que les aliments qu'ils achètent sont produits dans le respect de l'environnement. Pour répondre à cette demande, un certain nombre d'initiatives privées ont été développées et mises en œuvre afin de créer des écolabels et des mécanismes de certification, qui prétendent offrir des informations fiables au consommateur.

La multiplication des écolabels sur le marché suscite des inquiétudes quant au risque de confusion pour les consommateurs, qui réduit l'efficacité des mesures d'éco-étiquetage. Cette diversification menace aussi de segmenter les marchés selon les zones d'utilisation des différents labels. Il est à craindre que les détaillants manipulent les informations destinées aux consommateurs de manière à « modifier les choix » dans le sens qui leur est le plus profitable et non dans l'intérêt général ou en faveur des objectifs des autorités. De plus, la multiplicité des systèmes de certification et des labels incompatibles entre eux peut être source de confusion, empêcher de créer des règles du jeu équitables pour les pêcheurs et les aquaculteurs, et entraver les échanges.

La certification et les écolabels gagnant en importance sur le marché, il devient urgent de définir le rôle des autorités dans leur élaboration et leur mise en œuvre. Cela est d'autant plus urgent que les ONG et d'autres groupes voient dans les labels l'occasion de promouvoir leurs propres priorités et cherchent à élargir la portée de l'éco-étiquetage sur les aliments et à l'influencer.

Ce rapport du Comité des pêcheries de l'OCDE porte essentiellement sur les mécanismes de certification privés. Il analyse leurs aspects économiques et discute des thèmes clés à l'interface entre les pouvoirs publics, les systèmes de certification privés, les opérateurs et les

consommateurs. Ce travail s'appuie en partie sur les résultats d'une table ronde sur l'éco-étiquetage et la certification dans le secteur de la pêche. A l'invitation du ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments, cette table ronde s'est tenue à La Haye, aux Pays-Bas, les 22 et 23 avril 2009. Elle a rassemblé les représentants du secteur halieutique (producteurs, transformateurs, acheteurs, détaillants), d'ONG, de dispositifs d'éco-étiquetage, d'organismes de certification, d'universités, des pouvoirs publics et des organisations internationales concernées (voir www.oecd.org/dataoecd/17/43/43356890.pdf – en anglais).

REMERCIEMENTS

Les agents de l'OCDE ayant participé à l'élaboration de ce rapport sont Nicole Franz, Roger Martini, Dag-Erling Stai, Stefanie Milowski, Carl-Christian Schmidt et Michèle Patterson.



Extrait de :
Fisheries and Aquaculture Certification

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264119680-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Avant-propos », dans *Fisheries and Aquaculture Certification*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264119901-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.